

QUARTIER DÉPORTÉS (Chaussée de Stockel (bas), Rue Voot, Rue des Déportés, Rue du Pontonnier, Rue Fabry, Rue André Crabbe, Rue de la Station de Woluwe)
Réunion d'habitants (visio conférence) du 05/07/2021 – Procès-verbal

Thème : Mobilité locale et mobilité scolaire – Déménagement des sections primaires de l'école de la Providence dans l'implantation située chaussée de Stockel au n° 28.

Intervenants :

MM. Olivier Maingain, Bourgmestre, Philippe Jacquemyns, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace public et Gregory Matgen, Echevin de la Mobilité ;
M. Frédéric Denys et Mlle Tonon, de la division « Planification stratégique et Mobilité ».

Assistance : 42 participants.

Début de la réunion à 18h30.

Mot d'introduction par M. Maingain

La commune a été interpellée par des habitants de la rue Fabry afin que des solutions soient présentées aux habitants pour la réduction du trafic de transit et des vitesses excessives pratiquées. Au vu de l'annonce récente de la direction de l'institut de la Providence du projet de déménagement des sections primaires dans l'implantation située chaussée de Stockel, une réflexion en terme de mobilité et la recherche de solutions est nécessaire pour apaiser le quartier et garantir la sécurité des élèves.

Présentation des résultats de l'analyse de trafic et des solutions envisagées

Une analyse du trafic a été réalisée en collaboration avec la zone de police Montgomery par l'installation de 3 analyseurs de trafic ainsi que de compteurs de passage. M. Frédéric Denys présente les résultats de l'étude des flux de circulation dans les voiries suivantes : rue de la Station de Woluwe, rue des Déportés et rue Fabry.

Les flux importants sont répartis dans l'ordre dans la rue de la Station de Woluwe, dans la rue des Déportés et dans la rue Fabry. Malgré les ralentisseurs physiques installés dans la rue de la Station de Woluwe, les vitesses pratiquées restent trop élevées (voir annexe).

Les relevés ont été effectués cette année dans la rue Fabry, l'année dernière dans la rue des Déportés et en 2019 dans la rue de la Station de Woluwe. En raison du nombre restreint d'analyseurs de trafic et de la sollicitation importante de la zone de police, des analyses dans la rue Voot et dans la chaussée de Stockel n'ont pas encore pu être réalisées.

Avec le déménagement prévu par l'Institut de la Providence, il devrait y avoir moins de circulation dans la rue des Déportés et un report vers la chaussée de Stockel. En raison de la largeur de la voirie insuffisante, de l'étroitesse de l'espace de stationnement et du passage des bus de la STIB, il est impossible de réaliser des aménagements similaires à la rue des Déportés dans la chaussée de Stockel. Des solutions temporaires sont envisagées sachant que le déménagement est prévu à la rentrée prochaine, tout en tenant compte de la présence d'autres écoles et crèches dans le quartier.

Propositions d'amélioration :

- 1) Installation d'une borne d'arrêt-minute valable pour 2 emplacements. Le stationnement est gratuit pour une période limitée (15 ou 20 minutes). Une borne portant un compte à rebours s'enclenche lorsqu'un automobiliste se gare sur l'emplacement. Une fois le compte à rebours terminé, l'automobiliste est en infraction et une redevance de 50 € est exigée. Cette période permettrait aux parents d'aller chercher leurs enfants et d'assurer une bonne rotation. Ces bornes resteraient utiles en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves pour les commerces du quartier (librairie et sandwicherie au début de la rue des Déportés).
- 2) Dans la partie montante de la rue Fabry, le trottoir avait été rétréci pour permettre aux automobilistes de dépasser les voitures stationnées devant les crèches. Des abus ont été constatés : certains parents se garent également sur le trottoir. La commune propose de restaurer la largeur originelle du tronçon, voire de l'élargir davantage, et d'interdire le stationnement pour garantir une meilleure sécurité des piétons. La largeur reste suffisante pour le passage des camions de Bruxelles Propreté et des services de secours.

- 3) Une demande a été introduite à la Région pour la mise en œuvre de deux dépose-minute sur le boulevard de la Woluwe au niveau de la rue Voot et de la rue de la Station de Woluwe. Ces emplacements sont très peu utilisés et grâce à la réservation de 4 places, avec la discipline des parents, la rue Fabry et la chaussée de Stockel pourraient être désengorgées. De plus, des sentiers piétons sécurisés permettent de rejoindre les entrées des écoles facilement.
- 4) Dans le bas de la rue Fabry, des parents se garent sur le trottoir. Des potelets peuvent donc être installés afin d'empêcher le stationnement malgré l'étroitesse des trottoirs.

Réactions des riverains

- Plusieurs riverains sont étonnés du **périmètre** assez restreint pris en compte pour cette **analyse en mobilité** et demandent d'effectuer une nouvelle analyse plus large. Un habitant suggère même de faire appel à un bureau d'étude pour définir ce périmètre. Une réflexion globale sur des aménagements pour réduire les vitesses et verduriser les espaces est souhaitée. Depuis l'arrivée des nouveaux logements du quartier Stockel à Woluwe-Saint-Pierre, les rues du quartier Déportés servent de collecteurs. En outre, un habitant attire notre attention sur les résultats possiblement faussés en raison du confinement et de la fermeture des écoles lors de l'année passée.
 - ⇒ M. Matgen rappelle que dans le plan régional de mobilité « Good Move », des mailles ont été établies. Le quartier fait partie de la maille Stockel et fera l'objet d'une étude ultérieure par la Région. La méthodologie et le programme ne sont pas encore connus.
- Des riverains font part de leur volonté de la réfection des marquages au sol sur le **parking dans le bas de la rue Fabry**. Ils demandent d'envisager également de changer le stationnement perpendiculaire en stationnement en épis pour éviter que, lors des manœuvres de sortie des véhicules, les automobilistes ne passent sur le trottoir d'en face. Un autre riverain propose la mise en œuvre d'un parking de délestage dans la rue de la Station de Woluwe après le carrefour avec la rue des Déportés.
 - ⇒ M. Maingain rappelle que cette zone de stationnement est en bordure de zone natura 2000. Tout projet de modification risque de résulter en suppression ou réduction drastique du nombre de places de stationnement.
 - ⇒ M. Jacquemyns rappelle que l'aménagement du parking dans la rue de la Station de Woluwe fait partie du budget participatif et qu'il est prévu d'y installer du stationnement pour les vélos et un verger.
- Plusieurs riverains font part de leur **inquiétude quant aux vitesses pratiquées** et de leur volonté de trouver des solutions efficaces. Plusieurs propositions sont énumérées : l'installation de radars répressifs, l'installation de feux espagnols, l'installation de casse-vitesses supplémentaires, un rétrécissement de la voirie, le placement de signalisation indiquant une zone 30, la mise en rue cyclable. Un riverain rappelle néanmoins les nuisances sonores d'un casse-vitesse.
 - ⇒ M. Maingain indique que l'installation d'un radar répressif ou préventif est envisageable. Un casse-vitesse couplé à un feu de signalisation n'est pas toujours efficace et incite parfois à accélérer après, ce qui crée des nuisances sonores. Il rappelle que les radars ne fonctionnent pas tous les jours mais de manière aléatoire afin que les services de police ne soient pas surchargés. Cela a tout de même un effet dissuasif. Concernant la mise en rue cyclable, c'est envisageable. Le contrôle est difficile mais c'est un bon rappel à la prudence. Cela permettra également d'assurer une meilleure connexion entre la promenade verte et le chemin de l'ancien chemin de fer. Un rétrécissement de la voirie par une circulation alternée (chicanes) peut également être envisagé si les riverains le souhaitent.
 - ⇒ M. Matgen indique qu'un accord-cadre a été signé avec la Région pour la fourniture de 5 afficheurs de vitesse (smiley), que la rue de la Station de Woluwe fait partie des 5 localisations choisies par le Collège et qu'il s'agit d'une situation prioritaire. Il rappelle également que depuis janvier 2021, la ville est entièrement passée à 30km/h sauf contre-indication. Il est donc interdit de placer des panneaux « zone 30 ». Néanmoins, un

- marquage au sol indiquant la présence des écoles dans le quartier est tout à fait envisageable afin de conscientiser les automobilistes.
- Certains riverains émettent des réticences quant à l'**installation de bornes d'arrêt-minute dans le quartier et de dépose-minute sur le boulevard de la Woluwe**. Cela supprime davantage de stationnement alors que la pression y est déjà importante. Une borne d'arrêt-minute n'est pas nécessaire pour assurer une bonne rotation et les parents ne respecteront probablement pas le dispositif.
 - ⇒ M. Maingain prend bonne note des avis négatifs de quelques riverains et rappelle que cette proposition assure une meilleure rotation.

L'annonce de la décision du déménagement de l'institut de la Providence est très récente et la commune n'a pas été concertée. Des solutions doivent être trouvées rapidement et la mise en place d'un dépose-minute couplé de rangs scolaires peut être une option. Cela a d'ailleurs fait ses preuves pour d'autres établissements scolaires dans la commune.
 - Un riverain demande ce qui sera entrepris comme **communication auprès des écoles et des parents d'élèves**.
 - ⇒ M. Matgen rappelle que les écoles du quartier ne sont pas communales. Cependant, une aide régionale existe afin d'établir un diagnostic en mobilité, un plan d'actions et de bénéficier d'aides financières et matérielles : les Plans de déplacements scolaires (PDS). La nouvelle direction de la Providence ne s'est pas encore inscrite dans la démarche mais est intéressée.
 - ⇒ Mme Wiame, directrice de l'institut de la Providence, nous indique qu'environ 50% des élèves viennent de l'extérieur de Bruxelles. Un grand nombre sont donc dans l'obligation de venir en voiture. Environ 80% des enseignants viennent de Wallonie et très peu d'entre eux arrivent en train. Elle nous explique également que la décision du déménagement a des avantages pédagogiques et que des solutions peuvent être mises en place afin d'améliorer la mobilité aux abords de l'école. Les parents peuvent arriver entre 7h30 et 8h30 le matin et des sorties différées seront organisées : 15h00, 15h20 et 15h40 avec des départs de rangs menant à des points différents, comme le parking du stade Fallon. Elle indique également que la direction prendra des mesures de sensibilisation auprès des parents dès les portes ouvertes le 30/08 et qu'elle reste à l'écoute des riverains. Enfin, elle demande que quelques places du parking du château Malou soient octroyées temporairement à l'école malgré sa future fermeture au public.
 - ⇒ M. Maingain précise que pour le bon déroulement du début de l'année, la police sera présente régulièrement afin d'indiquer aux parents qu'il ne sera pas toléré de rester dans la chaussée de Stockel aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Concernant le parking Malou, une demande de permis a été introduite pour la rénovation du château et du parking. Il est prévu que le celui-ci soit fermé au public lors des événements organisés au château par un système de barrières et d'annonce à l'avance. En attendant l'octroi du permis, rien n'interdit aux parents d'y stationner.
 - ⇒ La direction de l'école Voorzienigheid indique qu'ils travaillent également à la sensibilisation des parents et des enseignants. Cependant, les enseignants ont souvent du matériel et doivent stationner temporairement devant l'école afin de le décharger. Ils vont généralement ensuite se garer au parking Malou.
 - Certains riverains suggèrent la modification du **phasage des feux** au niveau du carrefour avec le boulevard de la Woluwe afin de permettre une sortie du quartier plus rapide. D'autres indiquent que la rue Parmentier serait beaucoup plus propice à accueillir du trafic de transit et que le temps des feux sur le carrefour avec l'avenue de Tervuren est trop court, ce qui entraîne un report dans le quartier Déportés.
 - ⇒ M. Jacquemyns explique que la réorganisation des feux n'est pas simple en raison de la gestion des feux sur le boulevard de la Woluwe par la Région et de la priorité accordée au tram. Des soucis avaient d'ailleurs été constatés et signalés à Bruxelles Mobilité en raison du passage au feu rouge trop long après chaque passage des trams. Ceci a donc été résolu entre-temps. Si l'on veut réorganiser les feux, il faudra collaborer avec Bruxelles Mobilité.

- ⇒ M. Denys rappelle que la priorité de droite de la rue des Déportés vers la rue Voot a été supprimée afin de dissuader le trafic de transit.
- Un riverain demande si les **nouveaux appartements** situés chaussée de Stockel (avant l'école Don Bosco) ont été pris en compte dans l'analyse et si les répercussions sur la chaussée sont connues ?
 - ⇒ M. Maingain indique qu'une étude d'incidence a été réalisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme et que les chiffres seront joints au procès-verbal de la réunion (L'étude d'incidence est consultable sur rendez-vous au service de l'Urbanisme - 02/761.28.14).
- Un riverain attire l'attention sur le choix de localisation de la **bulle à verre** au carrefour Déportés/Station. Les camions de Bruxelles Propreté se garent sur les trottoirs et c'est insécurisant. On nous indique un problème d'insalubrité. Il y a également trop de **camions** entrant dans le quartier qui ne respectent pas la limitation aux 3,5t. Un rétrécissement de la voirie ou la mise en sens unique est-il envisageable ?
 - ⇒ M. Maingain répond qu'il existe seulement 2 sites de bulles à verre dans le quartier, l'autre étant situé au Stade Fallon où le stationnement est plus facile. Bruxelles Propreté souhaite développer/multiplier les sites mais déplacer celui de la rue de la Station ne paraît pas envisageable.
Le changement des girations dans le quartier et les aménagements permanents devront faire l'objet d'une étude plus approfondie et en collaboration avec la Région.
 - ⇒ M. Matgen rappelle à nouveau que le quartier fait partie de la Maille Stockel et qu'une étude ultérieure sera réalisée. Le processus se veut participatif. Les riverains seront donc consultés en temps voulu. En attendant, des propositions peuvent être faites à la Région.
 - ⇒ M. Jacquemyns ajoute qu'un système de caméras de surveillance sera mis en place après l'été afin de contrôler les dépôts clandestins. Les services communaux de la Prévention et de la Propreté seront avertis de la problématique.

Conclusions par M. Maingain :

- Dans le haut de la rue Fabry : interdiction du stationnement, élargissement du trottoir et placement de dispositifs provisoires de type new Jersey ;
- Dans le bas de la rue Fabry : installation de potelets le long du trottoir. Dans l'immédiat, le stationnement le long de la promenade verte n'est pas modifié ;
- Mise en rues cyclables de la rue Fabry et de la rue des Déportés et réflexion sur le passage des cyclistes dans le parc des Sources et entre la promenade verte et l'ancien chemin de fer ;
- Les différentes suggestions d'aménagements seront soumises à la Région ;
- Installation d'un radar préventif dans la rue de la Station (à associer avec un radar répressif si nécessaire) ;
- Au niveau de la Providence sur la chaussée de Stockel, marquages au sol pour signaler l'école davantage (réalisés pour la rentrée). On envisage également d'élargir le trottoir à hauteur de la traversée piétonne, de placer des arceaux vélos et des barrières pour empêcher le stationnement sur le passage pour piétons.

Afin d'assurer le bon suivi de toutes les propositions, une seconde réunion sera organisée au second semestre de cette année. Une nouvelle analyse de trafic sera donc planifiée, les services techniques auront eu le temps de réaliser plusieurs demandes et des suggestions auront été soumises à la Région.

Fin de la réunion à 20h45.